



Charte de Cap Mariage

Un constat en France :

- Pour 65% des couples, le mariage civil est leur unique cérémonie ;
- Les futurs mariés connaissent mal les articles de loi sur lesquels ils s'engagent ;
- Les couples sont rarement préparés à vivre ensemble dans la durée et à assumer leurs responsabilités parentales ;
- Les cérémonies de mariage civil, dans la plupart des cas, ne répondent pas à l'attente de nombreux couples qui sont déçus par leur brièveté et leur caractère administratif ;
- La société subit les conséquences financières et humaines des séparations et divorces.

Cap Mariage s'efforce de :

- **Répondre au souhait des couples de devenir acteurs de leur propre mariage :**
 - o En leur permettant une réflexion préalable sur les articles du code civil relatifs à leur engagement,
 - o En les aidant à préparer la cérémonie de leur mariage pour se l'approprier,
 - o En contribuant à leurs réflexions sur leur vie de couple et de famille.
- **Donner au mariage civil toute sa valeur :**
 - o En sensibilisant les élus :
 - Sur les aspirations actuelles des couples et de la société (personnalisation de la cérémonie de mariage, engagement durable ...),
 - À la nécessité de faire du mariage un moment fort d'éducation à la citoyenneté.
 - o En contribuant aux réflexions actuelles sur le mariage.

Les adhérents à Cap mariage, associations et personnes physiques rattachées directement à la Fédération, s'engagent :

- **À collaborer entre eux** et à transmettre leurs comptes-rendus d'activités à la Fédération Cap Mariage ;
- **À former les animateurs à l'accueil, à l'écoute et au droit de la famille.**

Les adhérents de Cap Mariage s'engagent :

- A respecter son caractère non-confessionnel et apolitique. Ils s'interdisent tout prosélytisme religieux, politique et philosophique.
- A respecter toutes les personnes accueillies lors des réunions publiques ou à l'occasion d'échanges personnalisés ; la confidentialité des échanges sera assurée aussi bien oralement que dans la conservation et la diffusion de documents.